

## Quelques réflexions sur ce témoignage d'un enfant adopté

Le témoignage sur la page 24 reflète une grande détresse, une souffrance, une impuissance, un sentiment de ne pas être écouté, compris et respecté en tant qu'enfant adopté.

Ne connaissant ni l'histoire de la famille adoptive ni l'histoire de pré-adoption, c'est-à-dire l'âge de l'adopté à l'abandon de ses parents biologiques, la durée de placement(s) en institution/en famille d'accueil, l'âge des adoptants à l'accueil, l'arrivée au Luxembourg, l'état de santé..., on ne peut que faire des remarques très générales et ceci sans porter de jugement.

Mettons que l'adoption ait été faite il y a 15 à 20 ans, à une époque où les candidats à l'adoption n'étaient guère préparés aux problèmes et aux particularités de ce qu'est l'adoption, à savoir le vécu de l'enfant non désiré, abandonné, peut-être négligé, placé plusieurs fois, d'où différentes séparations, un enfant dont les besoins primaires (manger, boire, dormir...) n'ont pas été satisfaits, qui n'a pas été en sécurité physique et qui n'a pas eu de liens affectifs de base.

Il se peut que l'adoption ait eu lieu à une époque où l'adoption n'était pas encore réglementée telle qu'elle l'est aujourd'hui. En fait, il existe deux lois nationales, la loi du 13 juin 1989 portant réforme de l'adoption et la loi du 31 janvier 1998 portant agrément des services d'adoption et définition des obligations leur incombant ainsi que la Convention de La Haye en vigueur au Luxembourg depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, réglant l'adoption internationale. Les textes légaux placent l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des préoccupations et imposent une évaluation des candidats à l'adoption par une équipe pluridisciplinaire d'un service d'adoption agréé. Cette équipe se compose d'un assistant (d'hygiène) social, d'un avocat, d'un médecin et d'un psychologue. Les intervenants dans l'adoption ont la charge non seulement d'évaluer les candidats à l'adoption, mais aussi d'informer et de préparer à l'accueil et à l'éducation d'un enfant adopté. Il ne s'agit donc pas uniquement d'analyser les motivations d'adopter, d'évaluer la situation

psycho médico-sociale, les ressources, le potentiel et les capacités des candidats à s'adapter aux besoins de l'enfant, mais aussi de préparer le mieux possible à une adoption qui pose des problèmes et des difficultés particuliers.

Les professionnels de l'adoption veillent à rendre attentif au fait que les enfants proposés en adoption ont une histoire avant d'être accueillis par les adoptants. Pour la plupart, ils auront souffert les premiers mois ou années de leur vie de carences affectives, de détresses émotionnelles et de traumatismes lors de séparations prolongées et/ou répétées de leur personne de référence. Un tel vécu n'est jamais sans conséquences pour les enfants, avec souvent des blessures visibles (problème de santé, fragilité physique...) et des blessures invisibles, par exemple le choc de l'abandon et du déracinement peut entraîner des troubles d'attachement et de comportement.

Adopter un enfant, ce n'est pas seulement aider un enfant abandonné, c'est

accepter qu'il ait une histoire avant l'adoption, c'est accepter les parents d'origine, c'est accepter l'enfant tel qu'il est, sans attentes irréelles.

Il appartient aux intervenants en adoption d'amener, bien avant l'adoption, les parents à percevoir et à comprendre les particularités en adoption et de leur donner des outils, des conseils et des solutions afin d'encadrer adéquatement leur enfant et de répondre à leurs besoins spéciaux. En fait, la charge d'évaluation et de préparation des candidats à l'adoption évolue constamment et s'adapte aux nouvelles connaissances et aux études établies en cette matière, mais ne donne pas la garantie que l'adoption réussisse.

Le service d'adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise offre de l'aide pour accompagner la famille à surmonter et/ou à accepter les limites de chacun, à développer des stratégies appropriées à diverses situations ou pour orienter la famille vers un service spécialisé.

**Thérèse Cloos-Wagner,**  
assistante d'hygiène sociale

*Croix-Rouge luxembourgeoise, Service d'adoption  
97, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Tél. : 25 15 50*

### Abhi Schumacher (39)

Je m'appelle Abhi Schumacher et suis âgé de 39 ans. Je suis de nationalité luxembourgeoise mais d'origine indienne, de Bombay appelé maintenant Mumbai.

J'ai été abandonné dans les rues de Bombay, et ce sont des sœurs qui m'ont recueilli en rentrant à la nuit tombée. Elles m'ont trouvé une superbe famille qui avait déjà adopté trois enfants. A ce moment-là, j'avais deux ans et demi. Cela n'a pas empêché cette famille d'adopter encore un enfant après moi. Tous ont été adoptés et sont originaires d'Inde sauf une de mes sœurs qui est originaire du Luxembourg.

Mon expérience a été plus que positive car j'ai eu la chance d'avoir des parents qui ont su me donner leur affection et m'aider dans mon évolution.

Je leur suis reconnaissant car depuis que suis retourné en Inde à 19 ans, je peux imaginer ce qu'aurait pu être ma vie si j'y avais grandi.

Je suis marié et ma femme et moi avons deux enfants biologiques. Entre nous, le sujet de l'adoption n'a jamais été évoqué car je pensais que cela ne l'intéressait pas. C'était mal la connaître ! Lors d'un reportage télévisé sur l'Inde, elle m'a lancé la phrase « pourquoi n'adopterions-nous pas un petit indien, il y a tant d'enfants sans parents ». Je fus surpris et assez désemparé. Mais j'étais ravi de pouvoir offrir une chance à un enfant, tout comme moi, abandonné.

Abhimanyu est arrivé à l'âge de treize mois, et il semble nous avoir bien adoptés. Car, en fait, ce n'est pas le couple qui adopte mais l'enfant qui adopte sa famille.